



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3857

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Liaison Gambetta/RD433 - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palēja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3857**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Liaison Gambetta/RD433 - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération, située dans le centre-ville de Fontaines sur Saône, a pour vocation de mettre en relation des nouvelles polarités (Norechal et Rives de Saône), de renouveler et densifier le bâti associé à la requalification des espaces publics.

Le projet consiste à réaliser une voie d'environ 200 mètres dédiée aux modes doux longeant deux programmes d'habitat collectif qui seront construits entre 2013 et mi-2015. Cet axe a pour vocation de relier le centre aux rives de la Saône par un itinéraire sécurisé. Il s'attachera à répondre aux objectifs suivants :

- rendre accessible le futur aménagement des rives de Saône depuis le centre-ville en créant une venelle piétonne,
- redonner une place prédominante aux piétons et modes doux en créant un espace dédié de qualité,
- favoriser les pratiques sociales en créant un espace de rencontre convivial.

Le périmètre d'étude est défini entre :

- la rue Gambetta au nord,
- le quai Lamartine au sud,
- la copropriété le Milly à l'ouest,
- des parcelles privées à l'est.

La surface opérationnelle est d'environ 1 500 mètres carrés.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de cette opération prévoit la désignation d'un maître d'œuvre pour juin 2013 et un démarrage de travaux au 1er trimestre 2014.

Le coût global de l'aménagement a été évalué à 620 793 € TTC, se décomposant de la manière suivante :

Intitulé	Montant	Budget concerné
honoraires de maîtrise d'œuvre, de conception/réalisation et OPC	60 000 € TTC	Budget principal
frais de maîtrise d'ouvrage (études techniques complémentaires - plans topographiques et récolement)	18 000 € TTC	
frais d'acquisition foncière + notaire	5 000 € TTC	

travaux	370 000 € TTC	
travaux d'assainissement	87 793 € HT	Budget annexe de l'assainissement
travaux d'eau potable	80 000 € TTC	Budget annexe des eaux

La conception de l'éclairage public est incluse dans l'opération, la réalisation et le financement est pris en charge par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

La mise en œuvre du programme d'aménagement nécessite l'acquisition préalable par la Communauté urbaine d'une bande de terrain de 5 mètres de large située sur une parcelle de la Commune et les parcelles privées destinées aux projets de constructions. Le montant prévisionnel de l'acquisition foncière (à l'euro symbolique) ainsi que les frais d'actes notariés s'élèvent à la somme de 5 000 € TTC.

Afin d'engager une phase opérationnelle, il convient désormais que la Communauté urbaine désigne un maître d'œuvre pour procéder à l'étude et à l'estimation détaillées du projet.

Des travaux préparatoires de la venelle incluant le réseau d'assainissement et le réseau d'eau potable desservant les futures constructions sont nécessaires dans un premier temps, la réalisation de la venelle définitive est prévue au premier trimestre 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la réalisation par la Communauté urbaine de Lyon de l'aménagement de la liaison Gambetta/RD 433 à Fontaines sur Saône,

b) - le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre, des études, des acquisitions foncières et des travaux, pour un montant de 620 793 €.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 620 793 € en dépenses et de 13 111 € en recettes, répartis comme suit :

- 453 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 68 000 € en 2013,
- . 315 000 € en 2014,
- . 70 000 € en 2015, sur l'opération n° 0P09O2842,

- 80 000 € TTC en dépenses à la charge du budget annexe des eaux à prévoir en 2014, sur l'opération n° 1P09O2842,

La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 13 111 €.

- 87 793 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement à prévoir en 2014, sur l'opération n° 2P09O2842.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.